



COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI, Maire de la commune.

Etaient présents : LAMARQUE Christine, CASTAING Pascale, BISETTO Isabelle, OMPRARET Laurent, CARPINELLA Lionel, DUFIEUX Daniel, ROSSI Mireille

Excusés: GONTERO Mickaël, TOFFOLI Joëlle, BACHERE Bernard, DEBRAY GAUBE Karine,

Absents: DE GILLABOZ Laurent, EL OUCHIKLI Nabil
Monsieur Lionel CARPINELLA a été élu secrétaire.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 12 février 2019.

Délibérations :

- * décision modificative n°1 votée à l'unanimité
- * vote de compte de gestion 2018 voté à l'unanimité
- * vote du compte administratif 2018 voté à l'unanimité
- * affectation du résultat au compte 1068 votée à l'unanimité
- * vote des taux des 4 taxes directes locales, pas de changement voté à l'unanimité
Taxe d'habitation 15,27%, taxe foncière bâti 7,47%, taxe foncière non bâti 56,62%,
CFE 16,74%
- * adhésion au groupement de commandes du SDEE47 votée à l'unanimité
- * candidature à l'opération COCON 47, votée à l'unanimité
- * convention RGPD (protection des données personnelles) avec le centre de gestion, votée à l'unanimité
- * présentation du projet RIFSEEP(régime indemnitaire) pour saisine du comité technique du centre de gestion, voté à l'unanimité
- * présentation convention machine à pains, votée à l'unanimité
- * vente camion benne, votée à l'unanimité
- * subvention accordée à CHRONO 47, course cycliste, 500€ de préférence à distribuer aux coureuses, voté à l'unanimité

Divers

- * point sur les différents travaux : salle des fêtes, périscolaire, espaces verts, locaux annexes salle des basket
- * formation premiers secours pour les agents proposition de plusieurs dates
- * les entretiens individuels de fin d'année devront se faire avec le Maire, un élu membre d'une commission et la responsable du personnel.